



COMMUNICATION AUX MEDIAS

PROGRAMME DU 24 NOVEMBRE 2011

AFFAIRE CONTADOR ET AUDIENCE UEFA / OLYMPIQUE DES ALPES SA (FC SION)

Lausanne, le 23 novembre 2011 - Dans la matinée du 24 novembre 2011, la Formation du TAS en charge de la procédure AMA & UCI c/ Contador & RFEC entendra les plaidoiries finales des parties au siège du TAS. L'audience sera clôturée à 12h30. Aucune conférence de presse n'est prévue après l'audience. La décision du TAS dans cette affaire n'est pas attendue avant la fin de l'année 2011.

Dans le cadre du litige opposant l'UEFA et Olympique des Alpes SA, la Formation du TAS, composée de Me Hans Nater (Président), Me Patrick Lafranchi et Me Jean Gay, tous de nationalité suisse, entendra les représentants des parties lors d'une audience qui se tiendra au siège du TAS le 24 novembre 2011 dès 14h00. Celtic Glasgow, Udinese Calcio, Atletico Madrid et le Stade Rennais ont également été invités à assister à cette audience en qualité de tiers intéressés. De plus amples informations concernant cette procédure seront données à l'issue de l'audience ou le lendemain.